Inauguration de l'Ecole nationale de musique d'Alençon

Intervention du sénateur-maire d'Alençon
Cour carrée de la dentelle

vendredi 23 février 2001

Madame Jenny Corbeau, conseillère générale, représentant Gérard Burel, président du Conseil général,
Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les élus,

Un ensemble culturel prestigieux

Cette restauration symbolise la rencontre de l'histoire et d'une ambition forte pour la ville et son rayonnement

Au XVIIe siècle, les jésuites fondent un collège, dont les bâtiments forment l'actuelle Cour carrée.

La vocation culturelle de cette Cour s'affirme très tôt, dès la Révolution française, qui transforme l'une des chapelles en bibliothèque et la dote d'un magnifique fond ancien. Cette vocation conquiert sa légitimité après le départ du lycée Alain en 1964, puis dix ans plus tard du collège.

A l'initiative de la municipalité conduite par mon prédécesseur Pierre Mauger, le musée s'installe en 1981 dans l'une des ailes. Lui succèdent, dans la médiane bâtie au milieu du XIXe siècle, l'Atelier national de la dentelle en 1987, les archives municipales en 1989 et enfin l'auditorium, en 1994.

Aujourd'hui l'Ecole de musique rejoint ce vaste immeuble reconstruit dans les dernières années de la Monarchie de Juillet, et qui abritait alors les cuisines, l'infirmerie et les services administratifs. Cette inauguration marque l'achèvement de la restauration complète de ce vaste ensemble culturel, véritable joyau de notre patrimoine et de notre histoire.

Jean-Yves Fouqueray, le directeur de l'Ecole nationale, mesdames et messieurs les enseignants et personnels,

Cette Ecole nationale de musique est notre fierté. Elle compte 40 enseignants qui délivrent 473 heures de cours hebdomadaires, elle accueille 644 élèves dont 103 viennent au-delà de notre Communauté urbaine, preuve de son rayonnement

Elle était très à l'étroit dans ses murs de la rue de Bretagne. De nouveaux locaux s'imposaient pour :

incarner pleinement son statut d'établissement national obtenu en 1983,
s'ouvrir à la dimension de la Communauté urbaine que confirme la fusion, en janvier dernier, de l'école d'Arçonnay,
ouvrir les écoles à la pratique musicale et au chant,

promouvoir les musiques actuelles, notamment dans la nouvelle salle Lamartine,
s'investir dans le réseau des villes du Maine.

La philosophie d'une restauration

Cette restauration aura coûté 16 millions de francs (dont 13, 4 pour les travaux hors maîtrise d'œuvre). Ce coût élevé a longtemps dissuadé tout projet (envisagé depuis 20 ans).

Depuis des décennies, les façades lépreuses formaient le quotidien des promeneurs. Les étages n'étaient plus utilisés, seul le rez-de-chaussée accueillait encore des activités. Le délabrement de l'édifice a imposé une réhabilitation lourde, c'est-à-dire la démolition et la reconstruction intérieure de l'édifice.

Je salue l'engagement des collectivités, à nos côtés :
le ministère de la culture (DRAC) : 2, 8 millions de francs ; les crédits votés spécialement par le Parlement : 3 millions de francs ; la Région : 5 millions de francs et la ville : 5, 4 millions de francs.

L'équipement et le mobilier auront coûté, quant à eux, 1,5 million de francs, payés par la ville.

Je salue les talents conjugués :

de l'architecte, Lionel Soulié, l'architecte qui a restauré en 1994 l'ancienne chapelle de la Cour, elle aussi longtemps désaffectée, pour la transformer en ce magnifique auditorium que nous connaissons tous,
des acousticiens,
des entreprises,
des services de la ville, notamment Dominique Cortès, représentant le maître d'ouvrage.

Je salue également les élus pilotes de cette restauration : Jean-Claude Guérin, maire-adjoint à la culture et Philippe Drillon, maire-adjoint aux travaux.

L'ambition d'excellence qui inspire l'action de la ville d'Alençon marque cette restauration qui en est une belle illustration, par ses qualités acoustique et technique, son esthétique contemporaine. Elle conjuguait une double contrainte : le respect de l'histoire, d'où le souci de restituer la noblesse des façades, des murs de pierre et des poutres de chêne.

Introduire convivialité et lui donner une fonction moderne était l'autre exigence : le patio central a été préféré aux longs couloirs monotones pour offrir luminosité, transparence des espaces et liberté des sons. Chacune des 24 salles d'enseignement est inédite. Par sa géométrie et son volume. Et chacune est dédiée à un instrument particulier.
Les matériaux anciens comme la pierre et le bois ont été associés à des éléments contemporains comme le béton. La couleur très présente caractérise les familles d'instruments, les espaces, les étages.

L'exigence d'excellence s'applique également à l'aménagement et à l'équipement. Qu'il s'agisse de la belle salle informatique au rez-de-chaussée, de la qualité du mobilier, du nombre des instruments, de l'importance de la hi-fi ou de la magnifique salle de chant choral.

La Cour d’honneur sera aménagée et embellie dans les prochaines semaines.

Alençon est riche d’un passé glorieux, elle ne connaîtra de grand destin qu’en osant s’affirmer comme une référence, en France, de prestige, de beauté, de qualité.

Je souhaite que tous les Alençonnais connaissent ce lieu, qu'ils le redécouvrent, qu’ils l’aiment.

Symboliquement, je remets les clés de cette École nationale de Musique d’Alençon au directeur M. Jean-Yves Fouqueray en l’invitant, avec l’ensemble des professeurs de l’école, à y former des générations de musiciennes et de musiciens qui diffusent loin, par leur talent, un message musical d’excellence et d’harmonie digne de ce lieu.

Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon, président
de la Commission des finances